

Perspectives ELECTIONS SENATORIALES, MODE D'EMPLOI

Une lettre de Jean-Pierre Sueur aux socialistes du Loiret

Chers Camarades et Ami(e)s,

Au nom de Marie-Thérèse BONNEAU, de Bernard DELAVEAU et de moi-même, candidats titulaires, d'Anne BESNIER, Bertrand HAUCHECORNE et Anne LECLERCQ, candidats suppléants, je tiens tout d'abord à vous remercier toutes et tous pour la confiance que vous avez bien voulu nous accorder par votre vote du 19 mai pour mener ensemble en votre nom et au nom du Parti Socialiste la bataille des Sénatoriales dans le Loiret.

Vous le savez, nous avons aujourd'hui un sénateur socialiste dans le Loiret, seul parlementaire de gauche parmi les huit parlementaires que compte le département : cinq députés et trois sénateurs. (Il y en aura bientôt neuf avec la création d'une circonscription législative supplémentaire). Notez bien qu'il y a là une grande injustice, car cette proportion – un sur huit – ne reflète en rien le rapport de forces entre gauche et droite. J'espère de tout cœur que les législatives de 2012 permettront un juste rééquilibrage qui ne serait que justice. Et j'espère aussi que nous allons garder, à l'occasion des élections sénatoriales fixées au 25 septembre (notez la date !) notre siège de sénateur et, si possible, en conquérir un autre... ou plus ! En tout cas, nous allons mener la campagne avec détermination et conviction !

Deux mots sur le mode de scrutin. Il a changé depuis la dernière élection sénatoriale en raison d'une loi votée par la majorité de droite et qui – vous l'aurez compris... – n'a pas été faite pour nous aider ! Lors du dernier scrutin sénatorial, la représentation proportionnelle était en vigueur dans les départements élisant 3 sénateurs, dont le Loiret fait partie. Cela a été supprimé par cette loi. Le vote sera donc fait selon un scrutin uninominal. C'est-à-dire qu'il faudra avoir la majorité des voix pour être élu au premier tour (qui aura lieu le 25 septembre au matin) ou être parmi les



trois candidats en tête pour être élu au second tour (qui aura lieu le même jour dans l'après-midi). Les candidatures peuvent être présentées sur des bulletins individuels ou sur des listes : mais dans ce dernier cas, le panachage est possible.

Ce changement a été fait par la droite, qui considère que ce scrutin uninominal l'avantage...

Mais nous voulons, et nous allons, ensemble, relever le défi !

Encore une précision : qui vote ?

Ce sont les « grands électeurs ». Il s'agit des députés, conseillers généraux et régionaux du département ainsi que – c'est l'essentiel du corps électoral – des représentants des conseils municipaux, élus au sein de chaque conseil municipal et dont le nombre varie selon le nombre d'habitants de chaque commune. Les grands électeurs seront désignés dans tous les conseils municipaux le 17 juin prochain. Chacun comprendra que cette première étape est importante, car le choix des grands électeurs dans chaque commune est important pour le résultat du vote. Quand ils auront été désignés, nous irons rencontrer les grands électeurs et dialoguer avec eux.

Dans cette campagne sénatoriale, l'aide que chacune et chacun d'entre vous pourra apporter sera précieuse. Vous êtes toutes et tous présents sur le terrain dans tous les cantons du Loiret. Vos remarques et suggestions nous seront très précieuses. N'hésitez pas à nous contacter. C'est, encore une fois, tous ensemble que nous relèverons le défi !

Vous pourrez compter sur nous.

Soyez assurés, Cher(e)s Camarades et Ami(e)s de nos sentiments amicaux.

Pour l'ensemble des candidats,
Jean-Pierre Sueur